

Pain dur que leur refusent ici leurs concitoyens hypnotisés par le bon marché et le prestige des robes noires, nous voyons se pavaner, la fêrule à la main, tout ce que nos collègues possèdent de fruits secs, de cancre et d'ignares qui se sont trouvés du jour au lendemain professeurs, comme M. Jourdain, sans le savoir.

Les grands défenseurs des collèges classiques rejettent sur les écoles élémentaires la responsabilité de la faiblesse de leurs sujets.

Nous, nous rejetons sur le clergé la faiblesse et des collèges classiques et des écoles élémentaires.

Le clergé veut tout accaparer, qu'il en porte les conséquences.

Il prétend qu'il nous fait a ce que nous sommes ; c'est justement ce que nous lui reprochons.

On dit que nous sommes ignorants, inférieurs, mal élevés, hypocrites, dissimulés.

Notre seule excuse, c'est que notre clergé nous a fait à son image.

Toutes les fois que nous voulons nous échapper de ses griffes, il nous rattrappe et nous replace sous sa coupe.

Lorsque, désespérant de conquérir notre liberté nous voulons au moins essayer de relever son niveau, il s'assied lourdement sur nous.

La motion de M. Masson eût été un progrès ; elle eût au moins épuré notre clergé enseignant, et élagué quelques-uns des plus notoirement débordants d'ignorance.

Elle rencontrait de plus les vues récemment exprimées en ces termes par le représentant en Amérique du chef de la catholicité, Mgr. Satoll

Pour le bon état et le progrès des écoles catholiques, il semble qu'on doive prendre souci d'avoir des maîtres qui, non seulement auraient fait preuve de capacité et d'habileté devant la commission diocésaine dont ils auront reçu un témoignage ou diplôme, mais encore, qui, après un examen passé avec succès, aient conquis le diplôme de maître d'enseignement devant la commission civile des études. Cela se fera, d'abord pour que nous ne paraissions pas négliger sans raison ce que requiert l'autorité publique pour l'enseignement ; en second lieu, les écoles catholiques seront tenues en plus grande estime ; en troisième lieu, les parents auront une confiance plus grande que rien ne manque aux Ecoles catholiques qui les rende inférieures aux Ecoles publiques.

Voilà la théorie religieuse en la matière : on voit qu'elle est pleinement conforme aux revendications civiles.

Par quelle étrange aberration, ou plutôt par quel machiavélique autoritarisme avons-nous vu rejeter la motion de M. Masson ? C'est ce que nous ne pouvons comprendre.

Il y a là dedans un parti pris de refuser toute concession, toute justice qui est le présage de troubles sérieux.

Le vote sur la motion de MM. Chapais et Crépeau, qui ont servi de paravents laïques pour masquer la manœuvre religieuse et faire déclarer que la loi actuelle était suffisante, a été le suivant :

Pour : MM. Masson, Archambault, Langelier, P. S. Murphy, Jetté, Gray, Dr. Leprohon et Ouimet sur-intendant—8.

Contre : Messieurs Fabre, Laflèche, Duhamel, Racine, Moreau, Gravel, Emard, Labrecque, Lorrain, Bégin et Paquet—11.

Mgr. Bégin représentait le cardinal Taschereau, et Mgr. Paquet représentait Mgr. Blais.

On voit qu'en dehors du proposeur et du secondeur de la motion, qui n'ont aucune importance et ont été placés au Conseil pour servir d'instruments dociles, le Conseil de l'Instruction Publique s'est divisé en deux camps bien tranchés.

Pour nous la cause est jugée. C'est la première fois, — et il faut pour cela une circonstance bien grave, — c'est la première fois que la scission est aussi complète et aussi nette.

Il a fallu cinquante ans d'efforts pour arriver à un tel départ des besoins et des influences, mais nous y sommes parvenus.

Nous avons maintenant face à face en matière d'éducation le clergé et le laïc.

Le clergé possesseur de tous les privilèges est hostile à toute réforme. Le laïc inquiet, enflammé du désir de progresser, de se posséder, de grandir, et qui se heurte à tous les mauvais vouloirs et à toutes les omnipotences. Le laïc qui élève des citoyens et veut les instruire, en face du clergé qui fait des prêtres et veut les engraisser !

La lutte commence, mieux vaut maintenant que plus tard.